



## Lettre de saisie suite a un credit a la consommation

Par **coco**, le **13/01/2012** à **21:09**

Bonjour,

ma belle mère vient de recevoir un courrier d'un huissier lui indiquant qu'elle doit la somme de 24 000 € suite a un credit a la consommation qu'elle n'a jamais remboursé et qu'elle avait contracté en 1995.

L'emprunt de l'époque était de 7000 € a peu pres.

A l'époque elle n'était pas marié.

Or celle ci vit maintenant en Espagne, d'ailleurs elle a reçu le courrier la bas, et elle se demande si elle encours une saisie même si elle vit a l'étranger. Peuvent ils lui saisir une maison, sa retraite????

Et son nouveau mari encoure t il lui aussi une saisie, meme si il n'était pas marié en 1995.

Merci de votre reponse

Salutations